

CONSEIL MUNICIPAL

10 JUILLET 2018

Information du Conseil sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations en vertu de l'article L2122-22 :

- **droit de préemption** : Mr le Maire a signé des Déclarations d'Intention d'Aliéner et précisé que la commune ne souhaitait pas préempter. Elles concernaient les parcelles B 1702, B 253, B 1707, B 1273,
- **marché public** : - Marché à Procédure Adaptée passé avec SHCB Repas Restauration Scolaire en liaison froide avec livraison – Décision n°1/2018 du 02/07/2018 :
Le marché relatif à la fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire est attribué à l'entreprise SHCB

Attribution du marché de travaux d'extension / restructuration et construction d'un local commercial et d'un logement

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lançant la mise en concurrence des entreprises en mai 2018,

Au terme de l'analyse des offres et compte tenu des différents critères de sélection des offres, Monsieur le Maire propose de conclure et signer le marché avec les entreprises suivantes :

LOT N°01 – VRD – DECONSTRUCTION – GROS ŒUVRE -FACADE BRIQUE - ETANCHEITE
Entreprise SAPET pour un montant de 432 288,19 € HT,

LOT N°02 – SERRURERIE - MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM
Entreprise DELORME BATTANDIER pour un montant de 98 527,03 € HT

LOT N°03 – CLOISONS – DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS - PEINTURE
Entreprise Gilles PETIT pour un montant de 53 758.61 € HT + option aménagement du local commercial pour un montant de 3 589,93 € HT

LOT N°04 – MENUISERIES INTERIEURES – SOLS STRATIFIES
Entreprise CHAUTANT pour un montant de 24 645,37 € HT

LOT N°05 – CARRELAGE - FAIENCE
Entreprise MAZET pour un montant de 36 504,60 € HT + option aménagement du local commercial pour un montant de 7 146,64 € HT

LOT N°06 – ELECTRICITE
Entreprise BEGOT pour un montant de 49 847,90 € HT

LOT N°07 – CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE-SANITAIRE
Entreprise MINODIER pour un montant de 84 370 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer :

- le marché public de travaux d'extension / restructuration d'un restaurant et de construction d'un local commercial et d'un logement avec les entreprises susmentionnées pour un montant total de 790 678, 27 € HT (options comprises),
- et ses éventuels avenants inférieurs à plus ou moins 5% :

La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune de l'exercice en cours.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Décision Modificative n°2 – Budget Commune

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-20 000,00		
21318 (21) - 23 : Autres bâtiments publics	20 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Autorisation signature Avenant à la Convention de Coopération relative à l'acquisition et l'utilisation de matériel pour le nettoyage des voiries

Suite à la signature d'une convention, en date du 12 octobre 2017, entre les communes d'ALBON, ANDANCE, ANDANCETTE, BEAUSEMBLANT et LAVEYRON, et l'acquisition d'une balayeuse de voirie, Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'il convient de signer un avenant à celle-ci pour l'acquisition de matériel complémentaire.

Le projet présenté stipule que ces acquisitions ne pourront avoir lieu sans l'accord à l'unanimité de toutes les communes et définit les modalités de financement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** l'établissement d'un avenant selon le projet présenté.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à le signer.

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Décision Modificative n°1 – Budget Multiservice

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) : Constructions	50 000,00	(16) : Emprunts en euros	50 000,00
	50 000,00		50 000,00
Total Dépenses	50 000,00	Total Recettes	50 000,00

DELIBERATION : Le conseil municipal accepte à l'unanimité.